



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Doubs



DEPOTDOC

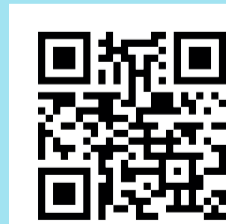
ENVOYER UN DOCUMENT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE

LE SERVICE EN LIGNE DEPOTDOC

Afin de transmettre des documents sans se déplacer, rapidement et en toute sécurité, la CPAM du Doubs propose aux assurés du département, le service en ligne DEPOTDOC - sur le site : <https://cpam25.depotdoc.fr>

**Vous pouvez
adresser des pièces
justificatives
concernant :**

- Le paiement de vos indemnités journalières
- Un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Une information administrative ou de droits (affiliation, changement de situation, ...)
- Le service des aides financières
- L'invalidité
- Les rentes
- Un avis d'arrêt de travail
- La Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Votre statut de frontalier



Attention, les feuilles de soins, les dossiers d'Aide Médicale d'État (AME), les demandes de prise en charge de cures thermales et les modifications de RIB, ne sont pas traités via ce service.